https://pierrealainmillet.fr/Oui-l-industrie-a-toute-sa-place



- Délibérations - Conseil métropolitain du Grand Lyon -

Date de mise en ligne : lundi 21 octobre 2013

Copyright © Blog Vénissian de Pierre-Alain Millet - Tous droits réservés

Les délibérations concernent des subventions pour des travaux supplémentaires de réduction des risques à la source

- 188 542 € pour le PPRT de St-Pries, pour un montant total de travaux de 1800 000€
- 287 298 € à Saint-Genis Laval pour un montant total de travaux de 1 350 000 € et concernent l'avis de la communauté urbaine sur les PPRT de
- Saint Genis Laval,
- Saint Priest
- Genay-Neuville

Monsieur le président, cher collègues,

Ces délibérations concernant 3 PPRT sont importantes pour toute l'agglomération car elles font vivre un outil public indispensable pour la place de l'industrie en ville.

Il faut le répéter, face aux discours catastrophistes qui distillent en permanence l'idée que si un site présente un risque, il faudrait le déplacer loin des zones urbaines denses.

S'il y a un risque technologique, les premiers concernés sont les salariés qui travaillent sur le site. La délocalisation, fut-elle en France, ne peut justifier de ne pas renforcer les mesures de sécurité. Au contraire, l'exigence de maîtrise des risques pour les riverains converge avec l'exigence de protection des salariés, et donc la nécessité d'un effort continu de l'industrie pour réduire les risques à la source. Gardons donc nos usines à portée de contrôle.

Les deux premières délibérations sont de ce point de vue révélatrices. Ce sont près de 60 ha qui sortent du périmètre initial d'exposition grâce à des modifications proposées par les industriels qui réduisent le risque : 20 habitations, 39 bâtiments d'activité sont concernés pour un investissement très nettement inférieur au coût des mesures foncières de délaissement et de protection qui auraient dépassées pour ces mêmes espaces 35M€!

Cela conforte la position des élus communistes qui répètent que ce qui se passe dans l'usine doit être discuté aussi en dehors de l'usine, alors que le travail technique entre les entreprises et l'état reste non public. Si le résultat que nous soutenons ce jour est positif, ne faut-il pas ouvrir plus complètement le dossier de la réduction des risques à la source dans une démarche transparente, avec les salariés et les habitants ?

C'est important pour favoriser le développement de telles mesures, mais aussi pour accompagner l'éducation au risque pour les habitants. Car ils peuvent d'autant mieux comprendre les mesures de protection contre les risques s'ils comprennent ce qui se fait dans l'usine pour les réduire, les maîtriser. Au contraire, le secret développe la crainte que les intérêts privés de ceux qui ne sont ni sur site, ni voisin du site, viennent limiter les efforts de réduction des risques, voire laisser s'installer des situations de non maîtrise comme à AZF.

De ce point de vue, la communication récente du préfet sur les PPRT nous interroge. Dès la première page, la carte des risques couvre toute l'agglomération et il faut entrer dans le détail du document pour noter qu'il existe différents zonages, et pour valoriser l'important travail réalisé dans ces PPRT.

C'est aussi pourquoi nous ne pouvons que partager les réserves formulées dans l'avis quie nous donnons sur ces

Oui, l'industrie a toute sa place dans la ville !

PPRT.

D'abord sur le zonage qui doit absolument être discuté avec les collectivités locales concernées, pour tenir compte des projets des villes, qui peuvent accepter un surcoût de protection d'un équipement public, parce que la localisation a un sens urbain.

Ensuite sur l'obligation de ne pas empêcher le développement industriel des entreprises et donc de permettre leurs projets quand ils contribuent à des objectifs partagés avec les collectivités.

Enfin, sur la nécessité d'éviter tout cercle vicieux du délaissement qui pourrait enfermer des habitants souvent avec de faibles moyens, dans une paupérisation aggravée par la dévalorisation de leurs biens.

Sur tous ces sujets, nous pensons que les moyens d'une véritable éducation au risque sont encore insuffisants, que ce soit sur la transparence ou l'éducation proprement dit. Permettez-moi de prendre l'exemple de l'incident survenu la semaine dernière à la raffinerie de Feyzin. La communication publique, pour l'instant une courte information rassurante diffusée sur le site Air Rhone-Alpes, est trop limitée, laissant la place aux rumeurs pour la majorité des habitants du sud de l'agglomération. Lors du dernier incident en juillet, j'avais échangé avec Air Rhône-Alpes qui avait publié quelques semaines après une note plus détaillée, mais qui reste confidentielle. Si les capteurs ne relèvent pas de mesures hors-normes, l'importance visuelle de l'incident devrait conduire à une action de communication plus forte, aidant à évaluer l'importance de l'incident sur les quantités de polluants émises, la zone potentielle de dispersion, et un dispositif permettant aux habitants les plus concernés d'avoir des mesures d'impact à posteriori proche de chez eux.

Car oui, l'industrie a toute sa place dans la ville, une industrie qui mette au cœur la qualité du processus de production, c'est à dire la qualité de la mobilisation des acteurs humains et la qualité de son insertion dans la ville, qui doivent toutes deux avoir la priorité absolue sur les exigences de rentabilité des actionnaires.